

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLÉE

Séance du Jeudi 1^{er} Avril 2021

Date de convocation : le 29 mars 2021

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
En exercice	15
Présents	8
Votants	9

Le premier avril deux mil vingt et un, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Eric DEBEFFE ; Mathieu GAULTIER ; Monique GAULTIER ; Loïc GUILLOT ; Laurent MALEVAL ; Dominique MANCEAU ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL.

Absents excusés : Florence DEBRUYNE donne pouvoir à Monique GAULTIER ; Sébastien BOUZINARD ; Benoît COUTANT ; Aurélien HERISSON ; Laëtitia MOREAU ; Virginie MOREAU ; Sarah PELLERIN.

Madame Françoise WEINEL a été nommée secrétaire de séance

Ordre du Jour

- ❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021**
- ❖ **Délibération :**
 - **Approbation du compte de gestion 2020 (commune et assainissement)**
 - **Vote du compte administratif 2020 (commune et assainissement)**
 - **Affectation du résultat 2020 (commune et assainissement)**
 - **Vote des taxes 2021**
 - **Vote du budget primitif 2021 (commune et assainissement)**
- ❖ **Informations diverses**
- ❖ **Commissions**

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021

Délibération : Approbation du compte de gestion – Exercice 2020 – Budget assainissement (N°20210401_D0001)

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'exercice du budget 2020,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service assainissement dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des rester à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, des présents et représentés,

DÉCLARE

que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part à l'unanimité des présents et représentés.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Délibération : **Approbation du compte de gestion – Exercice 2020 – Budget commune (N°20210401_D0002)**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'exercice du budget 2020,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion de la commune dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des rester à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, des présents et représentés,

DECLARE

que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part à l'unanimité des présents et représentés.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Délibération : Vote du compte administratif – Exercice 2020 – Budget assainissement (N°20210401_D0003)

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°20200227_D0004 en date du 27 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu l'approbation du compte de gestion du budget de l'assainissement dressé par le comptable public,

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, première adjointe, examine le compte administratif 2020 du service assainissement qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- **Résultat reporté : 9 691.56€**
- Dépenses de l'exercice : 17 191.66€
- Recettes de l'exercice : 61 667.74€
- **Résultat de l'exercice : 44 476.08€**

- **Résultat de clôture 2020 : 54 167.64€**

Section d'investissement :

- **Résultat reporté : 2 077.12€**
- Dépenses de l'exercice : 19 380.62€
- Recette de l'exercice : 12 831.90€
- **Résultat de l'exercice : - 6 548.72€**

- **Résultat de clôture 2020 : - 4 471.60€**

Restes à Réaliser :

- En dépense d'investissement : 0€
- En recette d'investissement : 0€
- **Solde : 0€**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire

quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des présents et représentés,

ADOPTE

le Compte Administratif du service assainissement pour l'année 2020.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	7
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Délibération : Vote du compte administratif – Exercice 2020 – Budget commune (N°20210401_D0004)

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°20200227_D0008 en date du 27 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu l'approbation du compte de gestion du budget de la commune dressé par le comptable public,

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, première adjointe, examine le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- **Résultat reporté : 260 795.38€**
- Dépenses de l'exercice : 376 135.64€
- Recettes de l'exercice : 470 329.50€
- **Résultat de l'exercice : 94 193.86€**

- **Résultat de clôture 2020 : 354 989.24€**

Section d'investissement :

- **Résultat reporté : - 47 989.59€**
- Dépenses de l'exercice : 66 308.44€
- Recettes de l'exercice : 80 428.58€
- **Résultat de l'exercice : 14 120.14€**

- **Résultat de clôture 2020 : - 33 869.45€**

Restes à Réaliser :

- En dépense d'investissement : 12 300€
- En recette d'investissement : 0€
- **Solde : 12 300€**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire

quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des présents et représentés,

ADOPTE

le Compte Administratif de la commune pour l'année 2020.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	7
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Délibération : Affectation du résultat – Exercice 2020 – Budget assainissement (N°20210401_D0005)

Le Conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

En section d'exploitation :

- Au titre de l'exercice antérieur : 9 691.56€
- Au titre de l'exercice arrêté : 44 476.08€
- **Résultat de la clôture en fonctionnement 2020 : 54 167.64€**

En section d'investissement :

- Au titre de l'exercice antérieur : 2 077.12€
- Au titre de l'exercice arrêté : - 6 548.72€
- **Résultat de la clôture en investissement 2020 : - 4 471.60€**

Restes à réaliser :

- En section de fonctionnement : 0 €
- En section d'investissement : 0 €
- **Solde : 0 €**

Soit un résultat à affecter :

- En section d'investissement de l'exercice 2021 :
 - Au compte 1068 (recettes) : **4 471.60€**
- En section d'exploitation de l'exercice 2021 :
 - Le solde au compte 002 (résultat reporté) : **49 969.04€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, des présents et représentés,

ADOPTE

l'affectation du résultat 2020 comme ci-dessus pour le service assainissement.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Délibération : Affectation du résultat – Exercice 2020 – Budget commune (N°20210401_D0006)

Le Conseil municipal, constatant que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement :

- Au titre de l'exercice antérieur : 260 795.38€
- Au titre de l'exercice arrêté : 94 193.86€
- **Résultat de la clôture en fonctionnement 2020 : 354 989.24€**

En section d'investissement :

- Au titre de l'exercice antérieur : - 47 989.59€
- Au titre de l'exercice arrêté : 14 120.14€
- **Résultat de la clôture en investissement 2020 : - 33 869.45€**

Restes à réaliser :

- En section d'investissement : - 12 300€
- **Solde : - 12 300€**

Soit un résultat à affecter :

- En section d'investissement de l'exercice 2021 :
 - Au compte 1068 (recettes) : **46 169.45€**
- En section de fonctionnement de l'exercice 2021 :
 - Le solde au compte 002 (résultat reporté) : **308 819.79€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, des présents et représentés,

ADOPTE

l'affectation du résultat 2020 comme ci-dessus pour la commune.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Monsieur Aurélien HERRISON entre dans la salle.

Délibération : Vote du budget primitif – Exercice 2021 – Budget assainissement (N°20210401_D0007)

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'exercice 2021 :

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 418.74 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 000 €
022	DEPENSES IMPREVUES	3 500€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 579.81 €

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 216.90 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 405 €
66	CHARGES FINANCIERES	800 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	170 €
68	PROVISIONS	1 000€
TOTAL		83 090.45 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2021
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	49 696.04 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 640.41 €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUÉS	27 754 €
TOTAL		83 090.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2021
001	RESULTAT REPORTE	4 471.60 €
020	DEPENSES IMPREVUES	299.70 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 640.41 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 000 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 856.60 €
TOTAL		17 268.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2021
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 579.81 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	11 216.90 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 471.60 €
TOTAL		17 268.31 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, des présentés et représentés,

APPROUVE

le budget primitif 2021 pour le service assainissement équilibré à :

- **83 090.45 €** en fonctionnement ;
- **17 268.31 €** en investissement.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	10
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

**Délibération : Vote du budget primitif – Exercice 2021 – Budget commune
(N°20210401_D0008)**

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'exercice 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	118 100 €
012	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	123 750 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	76 641 €
022	DEPENSES IMPREVUES	35 000 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	199 460 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	93 210 €
66	CHARGES FINANCIERES	15 000 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 276.79 €
68	PROVISIONS	600 €
TOTAL		712 037.79 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2021
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	308 819.79 €
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUÉS	15 555 €
73	IMPOTS ET TAXES	214 000 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS	153 413 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 250 €
TOTAL		712 037.79€

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
CHAPITRE	INTITULE	BP 2021
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	33 869.45 €
020	DEPENSES IMPREVUES	7 600€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	35 100 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 960 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 943 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000 €
TOTAL		267 472.45€

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
--	--	--

CHAPITRE	INTITULE	BP 2021
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	199 460 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	52 112.45 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13 900 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 €
TOTAL		267 472.45 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, des présentés et représentés,

APPROUVE

le budget primitif 2021 pour la commune, équilibré à :

- **712 037.79 €** en fonctionnement ;
- **267 472.45 €** en investissement.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	10
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Délibération : Vote des taux d'impôts (N°20210401_D0009)

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivants pour l'année 2021 : taxe foncière sur propriétés non bâties et taxe foncière sur les propriétés bâties ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : décide de reconduire les taux de référence pour 2021 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.83% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.45%.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

CONTRE	2	ABSTENTION	2	POUR	6
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

- **Permanences des élections départementales et régionales**

Les dimanche 13 et 20 juin ont lieu les deux tours des élections départementales et régionales. Ainsi, il faut tenir le bureau de vote selon les horaires suivants :

8h – 10h30

10h30 – 13h

13h – 15h30

15h30 – 18h

Dépouillement à partir de 18h

- **Commission bâtiments**

Plusieurs devis ont été reçus (entreprise BATILOIR et Jérôme MOIREAU) concernant la réfection de la rampe d'accès à la salle des loisirs. L'offre choisie est celle de l'entreprise MOIREAU. Ils devront intervenir avant les élections départementales et régionales afin de garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Fin de la séance à 23h